

**FORMATIONS**

Pôle de compétences : Production, Qualité & Sécurité

## **LES ENJEUX ECONOMIQUES DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

***Réduire vos taux de cotisation AT/MP..... c'est possible !!***

### Un constat

Le calcul du taux de cotisation AT/MP est une mécanique complexe, très peu lisible pour les entreprises soumises aux taux mixte ou individuel, et donc peu incitative à la prévention des risques professionnels. Le processus de reconnaissance des AT/MP et son impact sur le calcul du taux AT/MP sont peu connus par une très grande majorité des entreprises.

- Prenez-vous le temps de contrôler les déclarations d'accidents du travail et votre compte employeur AT/MP ?
- Avez-vous déjà analysé les feuilles de calcul et pris des mesures suite à cette lecture ?
- Connaissez-vous les leviers possibles pour réduire les taux ?

### A travers une démarche de réduction des taux AT/MP, nous vous proposons de vous:

- faire connaître les règles de calcul de la tarification AT/MP.
- permettre d'analyser vos documents « compte-employeur Tarification AT/MP »,
- permettre d'estimer les gains potentiels sur le compte de résultats (pouvant aller jusqu'à plus de 1% de votre masse salariale),
- donner les moyens de bâtir un plan d'actions et les leviers possibles pour réduire le taux de cotisation (actions internes et/ou externes).

Cette démarche de réduction des taux s'inscrit dans un processus d'amélioration continue sur 5 phases :

- 1- **Prendre connaissance de la situation** : l'audit initial (recueil d'informations) permet de connaître et comprendre l'entreprise (organisation, contexte économique, ...),
- 2- **Analyser les informations reçues** : les feuilles de calcul et vos comptes employeurs, documents transmis par la CARSAT, les dossiers DAT/DMP salariés,
- 3- **Elaborer un plan d'actions** à partir de l'analyse des phases 1 et 2,
- 4- **Engager et suivre les actions** : mesures préventives en interne (information, formations, organisation) et/ou procédures de recours auprès des instances compétentes, en fonction de la nature de la contestation,
- 5- **Mesurer l'impact des actions engagées** : valider la prise en compte de la réduction du taux de

### L'originalité de la démarche :

Après une journée de formation, vous pourrez mettre en œuvre, de façon pragmatique, la démarche de réduction des taux de cotisation AT/MP en lien, et en complément, avec vos actions déjà en cours, définies dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

### Intervenant : Erik GIRRE

Ingénieur conseil en organisation industrielle et prévention des risques professionnels.  
Ancien responsable technique (production, achats, conception/industrialisation, Qualité, Sécurité, Maintenance).

Pour plus d'informations contacter: Sandrine OZANNE : 02.51.89.48.88